

Bureau du 3 janvier 2005

Décision n° B-2005-2822

commune (s) : Oullins

objet : **74 à 105 avenue Jean Jaurès - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant aux copropriétaires du tènement immobilier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le projet de raccordement du quartier de la Saulaie à Oullins à l'autoroute A7 par la création d'une bretelle d'accès à la hauteur de la rue de l'Est a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 19 octobre 2000.

Les copropriétaires du tènement immobilier situé 74 à 105 avenue Jean Jaurès à Oullins, concerné partiellement par ce projet de voirie, ont accepté, dans le cadre d'une transaction amiable, de céder une parcelle de terrain de 43 mètres carrés dépendant dudit tènement.

Aux termes du projet d'acte qui vous est soumis, les copropriétaires céderaient la parcelle précitée au prix de 1 352,22 , indemnité de remploi comprise, conforme à l'avis des services fiscaux.

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu le présent dossier,

DECIDE

1° - Approuve le présent dossier d'acquisition,

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'opération 0420.

4° - Le montant à payer en 2005 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la communauté urbaine de Lyon - compte 211200 – fonction 824 – opération 0420 à hauteur de 1 352,22 pour l'acquisition et 457 environ pour les frais d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,